

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Fonction publique

SOUS DOMAINE :  
Personnels titulaires et  
stagiaires

OBJET :  
**Modification du  
tableau des effectifs -  
Crèche**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/66

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:  
Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.  
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.  
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait par délibération du 21 juillet 2022 créé un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

Suite à une recherche infructueuse de candidats statutaires, un agent contractuel de droit public occupe actuellement ce poste en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Cet agent ayant réussi le concours d'éducateur de jeunes enfants, il est envisagé de recruter cet agent qui est actuellement en disponibilité par voie de mutation.

Il convient de nommer cet agent sur le grade de sa collectivité d'origine à savoir auxiliaire de puériculture de classe supérieure puis de le détacher sur le grade d'éducateur de jeunes enfants pendant la période de stage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet (17h30 hebdomadaire).  
Décide de procéder à la suppression de ce poste en cas de titularisation de cet agent sur le grade d'éducateur de jeunes enfants  
Adopte le tableau des effectifs de la crèche tel qu'annexé.



POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR

**Annexe à la délibération 2024/66 du 28 mai 2022****EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES**

FILIERE ET GRADES	NOMBRE DE POSTES			DUREE HEBDOMADAIRE DES POSTES
	POURVUS	POSTES CREES OU VACANTS	TOTAL	
<b>MEDICO SOCIAL</b>				
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	0	1	1	35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	2		2	35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	0	1	1	17h30
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	1		1	28h
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	
<b>SOCIAL</b>				
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1		1	35h
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	0	1	1	17h30
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ere CLASSE	3		3	35h
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	
<b>TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE	1		1	35h
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024



ID : 011-211101167-20240528-2024\_66-DE